

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 mai 2024**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 07 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour :

1. **Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
2. **Adoption de l'ordre du jour ;**
3. **Suivi et approbation du procès-verbal du 2 avril 2024 ;**
4. **Rapport des membres du conseil municipal ;**
5. **Période de questions ;**
6. **Rapport du service incendie ;**
 - 6a Dépôt demande - Problèmes persistants- radio de communication pompier ;
7. **Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments**
 - 7a Dépôt – Plainte au sujet de l'entretien des chemins d'hiver ;
 - 7b Remplacement de la résolution 2023-11-465 concernant l'autorisation de signature – Création de l'entente intermunicipale de la route 257 ;
 - 7c Demande d'autorisation de passage - Tour de Beauce;
 - 7d Affichage de poste – employé de voirie des travaux publics ;
8. **Législation ;**
9. **Développement et projets spéciaux ;**
 - 9a Discussion - Terrain 5 001 573 appartenant à la Municipalité ;
10. **Administration**
 - 10a Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;
 - 10b Dépôt - suivi budgétaire d'avril 2024 ;
 - 10c Demande client 431 – remboursement 25 \$ pour perte de chèques et annulation ;
 - 10d Modification Résolution 2022-10-359 concernant la nomination d'un comité et des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
 - 10e Entériner autorisation lettre d'appui au projet de consolidation des plateaux sportifs du Haut-Saint-François ;

- 10f Entériner autorisation lettre d'appui au projet TES pour les camps de jour ;
- 10g Abonnement annuel – Réseau d'Information municipale du Québec;
- 10h Dépôt – projet Cœur Villageois ;
- 10i Demandes de gratuité – École Notre-Dame-de-Lorette ;
- 10j Dépôt – Correspondance de la Direction régionale de l'Estrie – ministère des Affaires municipales et de l'habitation ;
- 10k Dépôt – Modernisation de la collecte – volet regroupement de la collecte – nouvelle compétence de la MRC pour appels d'offres pour d'autres municipalités ;
- 10L Dépôt – lettre campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités ;
- 10m Dépôt – Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant un montant alloué ;
- 10n Dépôt – Financement du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;
- 10o Invitation – Chambre de commerce du Haut-Saint-François ;
- 10p Invitation – CLD – Assemblée générale annuelle ;
- 10q Invitation – Webinaire d'Hydro-Québec sur l'intensification de nos actions sur la végétation pour l'amélioration sur la qualité du service ;
- 10r Invitation – Forum municipal Énergie et Environnement à Lac-Mégantic ;
- 10s Invitation – CIUSSSE CHUS – Conférence aux élus et leurs équipes ;
- 10t Adoption du Règlement du Jardin communautaire de La Patrie ;
- 10u Nomination des membres du comité consultatif du Jardin communautaire ;
- 10v Demande – Festi-Rock 2025 ;
- 10w Invitation – Tournée de sensibilisation pour mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes ;
- 10x Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle ;
- 10y Invitation – Rencontre avec les élus – interactions entre les différents acteurs ;
- 10z Soutien au Journal le Haut-Saint-François ;
- 10aa Avis dommages – client 650 ;
- 10bb Consultation pour le projet éducatif – Polyvalente Louis-Saint-Laurent ;
- 10cc Invitation au gala des mérites scolaires de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent ;
- 10dd Invitation – 38^e cérémonie des Escadrons 670 du Haut-Saint-François ;
- 10ee Invitation – AGA des Sentiers frontaliers ;
- 10ff Fin de saison 2024 – Déneigement ;

11. Urbanisme

- 11a Création d'un comité CCU et remplacement de la Résolution 2023-03-320 ;

12. Agent de développement

- 12a Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;
- 12b Dépôt – Présentation d'un projet dans le cadre du Programme du Fonds de soutien au développement de l'offre touristique ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

- 13a Projet vitalité - Activités communautaires – Centre communautaire ;
- 13b Dépôt – Rapport annuel 2023 – Bibliothèque municipale ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Correspondance à répondre

16. Varia

17. Présentation des comptes

18. Dépôt des états comparatifs – 1^{er} trimestres ;

19. Rapport de la mairesse

20. Période de questions

21. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant par Madame Johanne Delage, Mairesse :

10ff – Fin de saison 2024 – Déneigement ;

2024-05-097 Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 2 avril 2024 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal du 2 avril 2024 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 2 avril 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal du 2 avril 2024.

2024-05-098 Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

Monsieur Philippe Delage donne un contre rendu de sa rencontre qu'il a eu avec le comité de la route 257 Nord.

Monsieur Paul Olsen mentionne sa rencontre à titre de citoyen de la Table de concertation sur les fraudes en collaboration avec la SQ. Il mentionne sa participation à titre de citoyen à la rencontre du Schéma d'aménagement de la MRC du HSF. Celui-ci à participer comme remplaçant de Madame Johanne Delage à l'assemblée générale annuelle des Sentiers frontaliers.

Madame Hélène Côté Lambert mentionne sa participation sur la Table des aînés au projet de la zone de bienveillance.

Madame Johanne Delage mentionne sa participation au RICEM concernant la pollution lumineuse.

5. Période de questions ;

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public.

- Contrôleur routier et acériculteur
- Chemin de terre
- Projet de construction.

6. Rapport du service incendie ;

Le rapport a été déposé par la directrice incendie.

**a. Dépôt demande - Problèmes persistants-
radio de communication pompier ;**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel de la Pompière, Madame Mychèle Morin concernant les problèmes persistants avec sa radio de communication dans le cadre de son emploi comme pompière pour la municipalité. Les membres du conseil ont pris connaissance dudit courriel.

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport de l'employé des travaux publics.

**a. Dépôt – Plainte au sujet de l'entretien des
chemins d'hiver ;**

Le directeur général dépose aux membres du conseil la plainte anonyme concernant l'entretien des chemins d'hiver. Les membres du conseil prennent connaissance de ladite plainte. Une rencontre avec le déneigeur était planifiée.

**b. Remplacement de la résolution 2023-11-465
concernant l'autorisation de signature –
Création de l'entente intermunicipale voirie
de la route 257 ;**

ATTENDU QUE la résolution 2023-11-465 concernant l'autorisation de signature – Création de l'entente intermunicipale de la route 257 qui a été adoptée le 7 novembre 2023 doit être modifiée tel que ce que suit ;

ATTENDU QUE les municipalités de La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon (ci-après « Les Municipalités ») ont conclu une entente intermunicipale le 5 mars 2019, laquelle a été modifiée par addenda en avril 2022, afin de procéder à la réfection et l'entretien de la Route 257;

ATTENDU QUE par cette entente, les Municipalités ont délégué à la MRC du Haut-St-François leur compétence en matière de voirie pour la réfection et l'entretien de la route 257 pour le tronçon reliant les municipalités;

ATTENDU QUE la MRC et les Municipalités se sont entendues afin de retirer à la MRC la délégation de compétence qui lui a été faite relativement aux travaux d'entretien et que leur entente a été modifiée en conséquence;

ATTENDU QUE les Municipalités sont d'avis qu'il est dans leur intérêt d'optimiser l'entretien de la Route 257 en ayant une approche régionale;

ATTENDU QUE les Municipalités se sont entendues entre elles pour gérer l'entretien de la Route 257 de manière régionale en ce qui concerne le lignage, le fauchage des fossés et le colmatage;

ATTENDU QUE les Municipalités ont convenu de signer une entente intermunicipale constituant l'entente intermunicipale de voirie de la Route 257, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet l'entretien de la Route 257 en ce qui concerne le lignage, le fauchage des fossés, l'entretien et rechargement normaux des accotements (excluant les réparations découlant d'événements hors de l'ordinaire, comme une pluie diluvienne par exemple) et les réparations mineures de la chaussée (application de membrane de goudron sur les fissures ou réparations du même genre) et ce, pour toutes les portions de la route désignées dans l'entente.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité approuve l'entente intermunicipale relative à la création de l'entente intermunicipale de voirie de la Route 257 à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE Mme Johanne Delage, mairesse et Monsieur Antoine Prévost, directeur général soit autorisés à signer cette entente;

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'habitation d'approuver l'entente constituant l'entente intermunicipale de voirie de la Route 257;

QU'une copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise aux municipalités de Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon de même qu'au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

2024-05-099

Résolution adoptée à l'unanimité.¹

c. Demande d'autorisation de passage - Tour de Beauce;

Considérant que le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2024;

Considérant que la compétition aura lieu du 12 au 16 juin 2024;

Considérant que ceux-ci projètent de circuler sur des rues de la Municipalité de La Patrie, lors de l'étape Lac-Mégantic/Mont Mégantic le vendredi 14 juin 2024;

Considérant que l'organisation de Tour de Beauce doit obtenir de la part de la Municipalité de La Patrie l'autorisation de passage, pour l'obtention du permis d'évènement du ministère des Transports du Québec;

Considérant que ceux-ci demandent le nom de la personne responsable de la municipalité afin de les appuyer pour la sécurité du parcours;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil entérine l'autorisation envoyée par courriel par Monsieur Antoine Prévost à Tour de Beauce et mandate Monsieur Antoine Prévost comme personne-ressource pour les appuyer dans la sécurité du parcours.

2024-05-100

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

d. Affichage de poste – employé de voirie des travaux publics ;

Considérant que la municipalité de La Patrie est à la recherche d'un employé aux travaux publics afin de combler le départ à la retraite d'un de ses employés et pour accomplir les nombreuses tâches qu'il aura à accomplir cet été ;

Considérant qu'il faudra un employé supplémentaire afin d'effectuer les travaux qui lui seront mandatés ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent l'affichage de poste pour un employé de voirie aux travaux publics à temps plein jusqu'au 20 mai 2024 à 9 h.

2024-05-101

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

8. Législation

9. Développement et projets spéciaux ;

a. Discussion - Terrain 5 001 573 appartenant à la Municipalité ;

Considérant que le lot 5 001 573 appartenant à la Municipalité de La Patrie est utilisé présentement par un citoyen sans le savoir ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à faire les démarches nécessaires pour contacter le citoyen et lui demander si celui-ci est ouvert à une offre d'achat.

2024-05-102

Résolution adoptée à la majorité.^{iv}

Monsieur Paul Olsen vote contre la présente résolution.

10. Administration

a. Rapport du directeur général et greffier-trésorier ;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil le suivi des dossiers suivants :

- -Dépôt rapport financier dépôt séance de juin
- -Dépôt bilan premier trimestre 2024 (janv. février, mars)
- -Embauche inspecteur municipal
- -Embauche relève voirie
- -Plan d'intervention infrastructure rural local PIIRL.
- -Rencontre avec acériculteur
- -Contrat nivelage et gravier
- -Fin d'année 2/4 contrat déneigement
- -Fin de stage Mélodie
- -Élection partielle
- -Suivi budgétaire
- -Première rencontre régie incendie ;
- -Consultation publique plan d'aménagement du territoire
- -Caisse populaire
- -Lac-à-l'épaule ;
- -Revenu location vs frais de ménage ;

Les membres du conseil présents à l'atelier du 30 avril 2024 ont pris connaissance du rapport du directeur général.

b. Dépôt - suivi budgétaire de mars 2024 ;

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le rapport du suivi budgétaire du mois de mars 2024. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

c. Demande client 431 – remboursement 25 \$ pour perte de chèques et annulation ;

Considérant que le client 431 a déposé directement au bureau municipal deux séries de chèques et que seulement une série est présente au bureau ;

Considérant qu'on ne peut déterminer si la deuxième série de chèques a été perdue par l'administration ou le client par inattention ;

Considérant que le client confirme avoir fait la vérification à plusieurs reprises que ses deux séries de chèques étaient bien dans l'enveloppe donnée à l'administration de la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil accorde un remboursement de 25 \$ au client 431 pour compenser la perte et l'annulation des quatre chèques perdus.

2024-05-103

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

**d. Modification Résolution 2022-10-359
concernant la nomination d'un comité et des
membres du comité sur l'accès à
l'information et la protection des
renseignements personnels ;**

Considérant que la Municipalité de La Patrie est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de La Patrie doit constituer un tel comité ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de La Patrie :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Monsieur Antoine Prévost, directeur général et greffier-trésorier ;
- de Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de La Patrie dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de La Patrie de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 2022-10-359.

2024-05-104 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

e. Entériner autorisation lettre d'appui au projet de consolidation des plateaux sportifs du Haut-Saint-François ;

Considérant que la MRC du HSF a fait la demande de lettre d'appui pour leur projet de consolidation des plateaux sportifs du HSF ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil entérine la lettre d'appui signé par Monsieur Antoine Prévost, directeur général pour le CSLE concernant le projet de consolidation des plateaux sportifs du HSF.

2024-05-105 Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

f. Entériner autorisation lettre d'appui au projet TES pour les camps de jour ;

Considérant que la MRC du HSF a fait la demande de lettre d'appui au projet d'une ressource en éducation spécialisée (TES) partagée entre trois camps de jour pour l'été 2024 et 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil entérine la lettre d'appui signé par Monsieur Antoine Prévost, directeur général pour le CSLE concernant le projet d'une ressource en éducation spécialisée (TES) partagée entre trois camps de jour pour l'été 2024 et 2025.

g. Abonnement annuel – Réseau d'Information municipale du Québec ;

REFUSÉ

h. Dépôt – projet Cœur Villageois ;

La directrice générale adjointe dépose le contre rendu de la rencontre qui eut lieu avec Madame Géraldine Lansiaux concernant les critères pour participer à Cœur Villageois. Considérant que cette démarche n'a pas été budgétée et les nombreux comités déjà existants pour le montage du 150e de la municipalité en 2025. Les membres du conseil reportent cette adhésion ultérieurement.

i. Demandes de gratuité – École Notre-Dame-de-Lorette ;

Considérant que Madame Liming Gendron de l'École Notre-Dame-de-Lorette a fait la demande de gratuité pour le spectacle de fin d'année pour l'ensemble de ses élèves à la salle municipale pour le 31 mai 2024 ;

Considérant que Madame Mychèle Morin de l'École Notre-Dame-de-Lorette a fait la demande de gratuité du Centre communautaire pour la soirée des finissants de sixième année le 20 juin 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise les deux locations de salle soit le 31 mai 2024 à la salle municipale et le 20 juin 2024 au centre communautaire gratuitement pour l'École Notre-Dame-de-Lorette.

j. Dépôt – Correspondance de la Direction régionale de l'Estrie – Ministère des Affaires municipales et de l'habitation ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre reçue par courriel du ministère des Affaires municipales et de l'habitation concernant les gouvernements de proximité : des pouvoirs accrus pour répondre aux besoins et défis des communautés d'aujourd'hui et de demain pour l'urbanisme, l'habitation et la fiscalité. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

k. Dépôt – Modernisation de la collecte – volet regroupement de la collecte – nouvelle compétence de la MRC pour appels d’offres pour d’autres municipalités ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le courriel de la MRC du Haut-Saint-François concernant la Modernisation de la collecte – volet regroupement de la collecte – nouvelle compétence de la MRC pour appels d’offres pour d’autres municipalités comme Newport et East Angus. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dépôt.

l. Dépôt – lettre campagne d’affichage pour rappeler l’importance d’un climat civil et respectueux dans les municipalités ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la lettre du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec concernant la campagne d’affichage pour rappeler l’importance d’un climat civil et respectueux dans les municipalités. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dépôt.

m. Dépôt – Lettre du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec concernant un montant alloué ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil une lettre du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec concernant un montant alloué de 3 976 \$. Le 13 décembre 2023, les représentants du gouvernement et des municipalités ont signé ; *la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens*. La conclusion de cette déclaration permet l’établissement d’une nouvelle relation prévisible, souple et pérenne. Le gouvernement s’est notamment engagé à effectuer en 2024 un transfert ponctuel d’un montant de 10 M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins. Les membres du conseil prennent connaissance du dépôt.

n. Dépôt – Financement du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le courriel mentionnant qu’il n’y a aucun financement qui a été accordé pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour 2024. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.

o. Invitation – Chambre de commerce du Haut-Saint-François ;

Considérant que la Chambre de commerce du HSF a organisé son assemblée générale annuelle le 24 avril 2024 à 18 h à la salle communautaire de Saint-Gérard à Weedon ;

En conséquence,

**Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le conseil entérine l'invitation de Madame Johanne Delage pour l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du HSF qui eut lieu le 24 avril 2024 à 18 h à Weedon.

2024-05-108 Résolution adoptée à l'unanimité.^x

**p. Invitation – CLD – Assemblée générale
annuelle ;**

Considérant que le CLD du HSF a organisé son assemblée générale annuelle le 30 avril à 18 h 30 à Newport ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

**Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le conseil entérine l'invitation de Madame Hélène Côté Lambert pour l'assemblée générale annuelle du CLD du HSF qui eut lieu le 30 avril 2024 à 18 h 30 à Newport.

2024-05-109 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

**q. Invitation – Webinaire d'Hydro-Québec sur
l'intensification de nos actions sur la
végétation pour l'amélioration sur la qualité du
service ;**

Considérant qu'Hydro-Québec organisait un Webinaire le 29 avril de 14 h à 15 h 30 sur l'intensification de leurs actions sur la végétation pour améliorer la qualité de service ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

**Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

Que le conseil entérine l'invitation de Madame Johanne Delage pour sa participation à ce webinaire d'Hydro-Québec qui eut lieu le 29 avril 2024.

2024-05-110 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

**r. Invitation – Forum municipal Énergie et
Environnement à Lac-Mégantic ;**

Aucune participation.

**s. Invitation – CIUSSS CHUS – Conférence aux
élus et leurs équipes ;**

Considérant que le CIUSSS-CHUS organise un webinaire le 13 juin de 12 h à 13 h concernant les maladies transmises par les tiques avec le Dre Geneviève Baron, médecin spécialiste en santé publique préventive ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Mesdames Johanne Delage et Hélène Côté Lambert et Messieurs Richard Blais, Mathieu Lambert et Robert Jean à participer à ce webinaire qui aura lieu le 13 juin 2024 de 12 h à 13 h.

2024-05-111 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}**

t. Adoption du Règlement du Jardin communautaire de La Patrie ;

Considérant que le jardin communautaire doit avoir un règlement et des règles de fonctionnement afin d'éviter les conflits et pouvoir intervenir auprès du jardin en cas de non-respect quelconque et de promouvoir une synergie entre les membres ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil adopte le règlement du jardin communautaire tel que déposé par l'administration générale.

2024-05-112 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

u. Nomination des membres du comité consultatif du Jardin communautaire ;

Considérant que le Jardin communautaire doit être formé d'un comité de base pour le montage et le maintien des diverses tâches liées au jardin ;

Considérant que ce comité fera office de transmettre l'information et ses recommandations au conseil municipal à la fin de la saison du jardinage pour l'amélioration ou des propositions pour le jardin communautaire ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil nomme Mesdames Angèle Doyon, comme citoyenne bénévole et Marie-France Gaudreau comme représentante de la municipalité ;

Que le comité fera l'invitation à tous les membres du jardin à devenir membre bénévole sur le comité jusqu'à concurrence de 4 citoyens bénévoles ;

Que les personnes souhaitant se joindre à ce comité seront présentées par le comité existant aux membres du conseil afin que ceux-ci puissent les nommer officiellement sur le comité consultatif du jardin communautaire.

2024-05-113

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

v. Demande – Festi-Rock 2025 ;

Considérant que dans le cadre du 150e de La Patrie, deux citoyens de La Patrie veulent organiser une journée festive à l'Abri-Bois où il y aura quatre groupes de musique qui se succèderont tout au long de la journée. Animation, cantine et bar seront sur place. Il y aurait également possibilité d'avoir quelques exposants et des activités pour enfants qui seront à déterminer;

Considérant que le but de cette journée serait de rassembler les gens de La Patrie et d'ailleurs pour souligner le 150e et de faire connaître des groupes de musique de la région;

Considérant que cette journée engendrera beaucoup de visiteurs et ainsi faire connaître le beau village;

Considérant que ceux-ci prévoient la journée du 19 juillet 2025 comme date pour l'événement;

Considérant qu'une telle activité demande beaucoup d'organisation, mais surtout du financement. Ceux-ci ont donc établi un portrait des dépenses liées à l'événement pour ainsi voir s'il y aurait possibilité d'obtenir des subventions allouées pour le 150e :

- • Location de l'Abri-Bois – Demande de gratuité pour le 150e
- • Cachet demandé pour les quatre groupes de musique – 9500\$
- • Techniciens de scène – 3500\$
- • Animation et DJ – 1000\$
- • Hébergement musicien – 1000\$
- • Location d'équipements divers (clôtures, remorque réfrigérée) – 500 \$
- • Permis de boisson/loterie – 200 \$
- • Impression des billets/bracelets – 300 \$
- • Activités pour enfants – 1000 \$

Total des dépenses approximatif: 17 000 \$

Considérant que ceux-ci établiront un prix d'entrée pour aider à couvrir les frais pour l'événement. Des billets seront

vendus à l'avance et à l'entrée. Le bar et la cantine généreront également des profits;

Considérant que tous les profits de cette journée seront remis à un ou des organismes à but non lucratif de La Patrie ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise une aide financière en 2025 d'un montant de 2 500 \$ ainsi que la gratuité de l'abri-bois pour le Festi-Rock 2025.

2024-05-114 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

w. Invitation – Tournée de sensibilisation pour mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes ;

Considérant que le 13 mai de 9 h à 16 h, un évènement gratuit très intéressant aura lieu sur le territoire de la MRC, soit la Tournée de sensibilisation : mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes ;

Considérant que cette tournée sera l'occasion idéale pour vivre l'expérience HSF dans la peau de citoyens et citoyennes qui traversent différents défis ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Madame Vanessa Thériault à participer à cette rencontre qui aura lieu le 13 mai prochain de 9 h à 16 h donné par le Service d'organisation communautaire – RLS du HSF ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-05-115 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

x. Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle ;

REFUSÉE

y. Invitation – Rencontre avec les élus – interactions entre les différents acteurs ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a transmis par courriel une invitation

pour une rencontre concernant que les fonctions d'élus et d'élus ainsi que celles du personnel municipal peuvent présenter des défis, notamment en ce qui concernant les interactions entre les différents acteurs, incluant la population ;

Considérant que dans cette communication, ceux-ci désirent convier les membres des conseils municipaux et de la direction générale des municipalités et des MRC de la région à une rencontre qui vous permettrait de faire part de vos préoccupations et d'échanger sur les rôles et responsabilités des différents acteurs ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil autorisent Madame Vanessa Thériault à participer à cette rencontre qui aura lieu au Centre le Camillois à Saint-Camille ou à Granby avec les dates à venir ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-05-116

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}

z. Soutien au Journal le Haut-Saint-François ;

Attendu que les médias locaux sont bien ancrés dans leur milieu, et ce, depuis plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et du sentiment d'appartenance propre à chaque communauté ;

Attendu que les médias locaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés liés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités offerts sur leur territoire ;

Attendu que les médias locaux traversent une crise sans précédent menaçant leur survie, notamment en raison de la chute brutale de leurs revenus publicitaires ;

Attendu que plusieurs journaux hebdomadaires régionaux et locaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au Québec, au printemps 2024 ;

Attendu que le Journal Le Haut-Saint-François est une source d'information importante pour les citoyennes et citoyens de la Municipalité de La Patrie ;

Attendu que le Journal Le Haut-Saint-François est le média local de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il cessera d'être distribué dans le Publisac à compter du 17 avril 2024 ;

Attendu que l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit <<préférentiel>>, ne s'avère pas

une solution viable pour les journaux régionaux et locaux, considérant que le coût de distribution représenterait de trois à quatre fois le tarif du Publisac, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage ;

Attendu que Postes Canada est une société d'État fédéral qui peut jouer un rôle social important à ce titre ;

Attendu que les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité sociale de soutenir les médias locaux et de contribuer à leur rayonnement ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires régionaux et locaux en format papier directement chez les citoyens, et ce, à coût nul pour les médias, en compensant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

2024-05-117 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}**

aa. Avis dommage – client 650 ;

Considérant que les assurances de la cliente 650 ont évalué les dommages à la dalle du garage de la cliente 650 ;

Considérant que les dommages sont évalués à 1851,92\$ selon le devis de la réclamation # 240654-30 ;

Considérant que la franchise applicable en responsabilité civile est de 5 000,00\$ pour la Municipalité de La Patrie ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie accepte de payer le montant de 1 851.92 \$ selon le devis de la réclamation # 240654-30 et ainsi finir l'enquête par rapport à la responsabilité ;

Que si l'assureur est d'avis que la responsabilité de la Municipalité est engagée, ceux-ci pourront convenir d'un règlement avec la réclamante. Une fois le tout convenu, la municipalité pourra indemniser la réclamante directement selon le règlement convenu.

2024-05-118 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

bb. Consultation pour le projet éducatif – Polyvalente Louis-Saint-Laurent ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil la consultation pour le projet éducatif 2024-2027 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport et sont invités à formuler leur commentaire à ce sujet avant le 15 mai 2024.

cc. Invitation au gala des mérites scolaires de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

Considérant que les membres du conseil sont invités au gala des mérites scolaires de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent qui se déroulera à East Angus le mercredi 5 juin prochain à la salle Serge-Poirier de la Polyvalente ;

Considérant que ce sera une soirée qui permettra de découvrir des élèves qui ont performé durant l'année ainsi que des élèves qui ont fait preuve d'efforts et de persévérance ;

Considérant qu'il aimerait recevoir un ou une représentante de la municipalité à cet évènement qui fait une grande différence pour plusieurs élèves du Haut-Saint-François et qu'il sera possible pour la municipalité de remettre un prix ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise Mesdames Johanne Delage et Vanessa Thériault et Monsieur Philippe Delage à participer à cet évènement le 5 juin à 19 h ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-05-119 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

dd. Invitation – 38^e cérémonie des Escadrons 670 du Haut-Saint-François ;

Personne n'est disponible pour cette invitation.

ee. Invitation – AGA des Sentiers frontaliers;

Considérant que Monsieur Paul Olsen, en remplacement de Madame Johanne Delage, s'est déplacé pour participer à l'AGA de Sentiers frontaliers dans le but de représenter la Municipalité de La Patrie ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil entérinent l'autorisation de sortie pour la participation, Monsieur Paul Olsen, à l'AGA des Sentiers frontaliers ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2024-05-120 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}**

ff. Fin de saison 2024 – Déneigement ;

Considérant que la fin de saison du déneigement touche à sa fin et que le contrat stipule qu'une retenue peut être faite sur le dernier versement le temps que le contracteur ait réparé tous les dommages engendrés par le déneigement pendant la saison hivernal;

Considérant qu'une tournée de vérification de fin de saison a été effectuée avec ledit déneigeur;

Considérant que les dommages impliquent du gravier en grande quantité sur les accotements, des pancartes pliées, brisées et divers travaux de réparation pour des terrains et trottoirs dans le village;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil demande à l'administration générale de faire la retenue de 50 % du dernier versement de déneigement, soit un montant totalisant 23 243.22 \$;

Que cette retenue ne sera pas versée au contracteur t'en et aussi longtemps que tous les bris occasionnés par son déneigement ne seront pas réparés ;

Qu'un montant soit retenu par la municipalité pour tous les dommages non réparés par le contracteur et réparés par ses propres moyens afin que celle-ci couvre ses pertes.

2024-05-121 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}**

11. Urbanisme

Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4, quitte son siège à 21 h 32 et sort de la salle du conseil.

a. Création d'un comité CCU et remplacement de la Résolution 2023-07-320 ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de La Patrie que le Conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

Attendu qu'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LRQ. C.A-19.1) ;

Attendu que le Conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens ;

Attendu que le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (LRQ.c.A.19.1) ;

Attendu que le conseil peut adjoindre au comité d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, le tout conformément à l'article 147 de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme.

Attendu que le conseil doit nommer un président et un secrétaire du comité CCU ;

Attendu que la présente résolution remplacera la résolution 2023-07-320 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal nomme Messieurs Richard Blais et Philippe Delage comme élus pour le Comité CCU ;

Que Monsieur Richard Blais soit nommé comme président du comité CCU ;

Que le conseil municipal nomme Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe comme personne-ressource au comité afin de les aider dans leurs fonctions et comme secrétaire du Comité CCU ;

Que le conseil nomme Monsieur Pierre Ruel et Mesdames Nicole Jolicoeur et Micheline Claing comme citoyen(ne)s sur le Comité CCU tel que le Règlement 129-22 le mentionne ;

Que le Comité CCU sera guidé par le Règlement 129-22 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

2024-05-122

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiv}

Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4 reprend son siège à 21 h 34.

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l'agent de développement ;

L'agent de développement, Monsieur Alain Farmer a déposé aux membres du conseil le 26 mars 2024, son rapport mentionnant ses suivis concernant :

- FSDOT – Subvention ;
- PRIMA – Subvention

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent dépôt.

b. Dépôt – Présentation d'un projet dans le cadre du Programme du Fonds de soutien au développement de l'offre touristique ;

Considérant que le conseil souhaite améliorer l'offre touristique à toute la population et faire de ses installations un attrait pour les visiteurs en provenance de l'extérieur de la région ;

Considérant que le programme **FSDOT** offre un support pour le développement de l'offre touristique ;

Considérant que le projet proposé a pour but de répondre à la demande grandissante pour les espaces camping de la halte Soleil-Levant en y faisant l'ajout de 10 espaces camping.

Considérant que le projet a aussi pour but de faire l'installation de l'eau courant, de douches ainsi que l'implantation d'installation sceptique.

Considérant que le projet a aussi pour but de rendre les installations entièrement accessibles pour les personnes à mobilité réduite et inclusive.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la Municipalité de La Patrie autorise Alain Farmer, agent de développement pour la Municipalité de La Patrie, à procéder au dépôt de la demande de projet d'amélioration des espace camping de la Halte du Soleil-Levant

2024-05-123

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

13. Loisirs, culture et bibliothèque ;

a. Projet vitalité - Activités communautaires – Centre communautaire ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil un rapport sur les coûts du ménage en lien avec les activités communautaires autorisées gratuitement au centre communautaire. Le rapport démontre que les activités ne sont pas à perte et que le conseil autorise aux maximums de deux

jours par semaine des cours pour une même activité par personne faisant la demande.

b. Dépôt- Rapport annuel 2023 – bibliothèque municipale ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2023 du Réseau biblio. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Correspondances à répondre

1. Entreprise NPL

16. Varia

17. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Vanessa Thériault, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 178 302.48 \$, Référence aux numéros de chèque 202400239 à 202400316 et référence aux chèques numéros 12216 à 12256 et les chèques numéros 202400138 à 202400219 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise un montant de 39 882.72 \$

2024-05-124 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

18. Dépôt des états comparatifs – 1^{er} trimestres ;

La directrice générale, greffière-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant le 31 mars 2024, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

19. Rapport de la mairesse suppléante

Aucun rapport provenant de la mairesse.

20. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public dont :

- Déneigement – ajout de sable dans les rues (surtout la rue Chartier) pour la prochaine période hivernale ;
- Site internet Lapatriennes et Lapatriens.

21.Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 50.

2024-05-125

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général,
Greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2024-05-14 – Résolution envoyée par courriel à Hampden;
- ⁱⁱ 2024-05-14 – Résolution envoyée par courriel;
- ⁱⁱⁱ 2024-05-14 – Résolution transmise au DG pour affichage;
- ^{iv} 2024-05-14 – Résolution et dossier monté pour suivis avec le propriétaire concerné;
- ^v 2024-05-14 – Résolution et crédit fait et envoyé par la poste et classé dans matricule;
- ^{vi} 2024-05-14 – Dossier loi 25 mis à jour;
- ^{vii} 2024-05-14 – Résolution envoyé par courriel pour leur dossier;
- ^{viii} 2024-05-14 – Résolution envoyé par courriel pour leur dossier;
- ^{ix} 2024-05-14 – Contrat et résolution envoyé par courriel pour signature;
- ^x 2024-05-14 -Résolution mise au dossier élue;
- ^{xi} 2024-05-14 – Résolution mise au dossier élue;
- ^{xii} 2024-05-14 – Résolution mise au dossier élue;
- ^{xiii} 2024-05-14 – Inscription faite et envoi de l'invitation rappel aux élus;
- ^{xiv} 2024-05-14 – Impression du règlement et classée la résolution cartable Jardin;
- ^{xv} 2024-05-14 – Résolution mise dans le cartable du Jardin;
- ^{xvi} 2024-05-14 – Résolution envoyée à la personne concernée;
- ^{xvii} 2024-05-14 -Inscription était faite et réso dans dossier élue;
- ^{xviii} 2024-05-14 – Inscription faite et réso dans dossier élue;
- ^{xix} 2024-05-14 – Résolution envoyée par courriel à tous;
- ^{xx} 2024-05-14 – Résolution envoyée par courriel aux assurances;
- ^{xxi} 2024-05-14 – Inscription faite et mis dans pochette élus;
- ^{xxii} 2024-05-14 – Résolution classée dans pochette élu;
- ^{xxiii} 2024-05-14 – Résolution envoyée au déneigeur et mise dans contrat;
- ^{xxiv} 2024-05-14 – Dossier CCU mis à jour et envoi des info nouveau membres;
- ^{xxv} 2024-05-14 – Résolution envoyée à Alain Farmer;